

Téléconsultations et télé-expertises : Développement, déploiement et appropriation des systèmes d'informations, supports de ces nouvelles activités

Programme détaillé

- 8h30-9h00 Accueil des participants > Présentation de la formation, des animateurs, du programme, tour de table et recueil des attentes. Pré-test.
- 9h00-10h00 Présentation des principales dispositions du Règlement Général de Protection des Données.
Présentation des principales dispositions de l'Avenant 6 à la convention médicale.
- 10h00-11h00 Présentation et démonstration des outils nécessaires au déploiement des actes de télémédecine
- Le DMP avec mise en partage du Volet de Synthèse Médical
 - La MSS
 - Une plateforme de téléconsultation
 - Une plateforme de télé-expertise
- 11h00-11h15 Pause
- 11h15-12h30 Présentation des règles de structuration du Dossier Médical
Démonstration qu'un Dossier bien structuré et partagé :
- Facilite grandement la préparation des actes de téléconsultation,
 - Permet l'édition du dossier de requête de télé-expertise en quelques clics et sont dépôt sur la plateforme dédiée à l'attention du médecin requis que ce soit en niveau 1 ou 2.
- 12h30-14h00 Déjeuner
- 14h00-14h45 : Mise en situation dans des conditions très proches du réel d'actes de téléconsultation
Chaque professionnel de santé pourra prendre, autant que de besoin, le rôle du patient et celui de téléconsultant.
- Prise de rendez-vous,
 - Etablissement de la visio-conférence : Patient-Médecin,
 - Utilisation des périphériques (tensiomètre, oxymètre, glucomètre, otoscope, dermatoscope, balance électronique) en cas de téléconsultation assistée*.
 - Elaboration et transmission de l'ordonnance sur la plateforme.
 - Gestion des honoraires.
- *- Une téléconsultation assistée est une consultation où le patient est en présence d'une infirmière, ou d'un proche compétent pour réaliser quelques gestes de l'examen clinique (TA, Glucomètre...)
- 14h45-15h30 Mise en situation dans des conditions très proche du réel d'actes de télé-expertise de niveau 1.
Chaque professionnel de santé pourra prendre, autant que de besoin, le rôle de médecin requérant ou de médecin requis.
- Mise en œuvre de la plateforme de télé-expertise,
 - Choix du médecin requis,
 - Dépôt du document simple et de la question sur la plateforme,
 - Prise de connaissance de la réponse du requis par le requérant,
 - Gestion des honoraires du requis et du requérant.

15h30-15h45 Pause

15h45-16h30 Mise en situation dans des conditions très proches du réel d'actes de télé-expertise de niveau 2.

Chaque professionnel de santé pourra prendre, autant que de besoin, le rôle de médecin requérant ou de médecin requis.

- Mise en œuvre de la plateforme de télé-expertise,
- Choix du médecin requis,
- Constitution à partir du Dossier Médical du patient sur le LGC du requérant d'un dossier de télé-expertise complexe comportant tous les éléments permettant au médecin requis d'apporter une réponse éclairée aux questions posées.
- Dépôt de ce dossier sur la plateforme de télé-expertise,
- Gestion d'éventuels aller-retour d'informations entre le médecin requérant et le requis,
- Prise de connaissance de l'avis de télé-expertise,
- Incorporation de cet avis dans le Dossier médical du patient sur le LGC du requérant et mise en partage sur le DMP.

16h30-17h15 Discussion ouverte sur les indications, contre-indications, limites des actes de télémédecine.

Elargissement de la discussion sur les objets connectés, la télésurveillance, la télé-régulation, qui font partie du vaste sujet qu'est la télémédecine.

17h15-17h30 Foire Aux Questions - Conclusion – Post-test. Evaluation.